

Administration Communale de BETZDORF  
**Service « Bus »**  
**Monsieur Michael Vogel**  
Tel : 267889-31 / 691480461  
Fax : 267889-37  
[michael.vogel@betzdorf.lu](mailto:michael.vogel@betzdorf.lu)  
20, rte de Luxembourg  
L-6910 Roodt/Syre



## Demande de location du MINIBUS

DATE :

L'ASSOCIATION / LE CLUB : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

L- \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

Tél. / GSM : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

ADRESSE EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

demande la mise à disposition du minibus pour la date du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures.

MOTIF DE LOCATION : \_\_\_\_\_

Pour la mise à disposition de tout autre véhicule, les agents souhaitant emprunter ces véhicules doivent conclure une assurance temporaire « casco complémentaire » (pièce à l'appui / preuve à présenter au plus tard le jour de la location du véhicule). Dans ce cas, aucune taxe n'est due.

### CONDITIONS DE LOCATION

1. La demande écrite de location doit être remise à l'administration communale (adressée à M. Vogel) au plus tard **huit** jours avant la date de location.
2. Le formulaire d'utilisation, déposé dans le minibus, est à remplir par le chauffeur pour chaque utilisation.
3. Le minibus devra impérativement être remis dans un état de propreté identique à celui du moment de sa mise à disposition par la commune.
4. Le minibus devra impérativement être rendu à l'administration communale avec le réservoir plein.
5. En cas de détérioration, le chauffeur ou le responsable de l'association devra signaler, dans un délai raisonnable, le sinistre au responsable de la commune (M. Vogel).
6. Le nombre de personnes transportées ne peut dépasser **neuf** personnes. Le conducteur est compris dans le nombre de personnes transportées. (En vertu de l'assurance, il y a non-assurance à l'égard de toute personne n'occupant pas une place inscrite sur la carte d'immatriculation.)
7. L'association doit conclure une assurance temporaire « casco complémentaire » pour la durée de la location. (preuve à présenter le jour de la location + copie du permis de conduire).
8. La société locatrice est entièrement responsable vis-à-vis de l'administration communale.

Pour accord, Roodt/Syre, le \_\_\_\_\_

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_

Le responsable \_\_\_\_\_

Signature du demandeur \_\_\_\_\_